

**DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE
(Paiement en argent – Politique CUA)
(Résolutions des administrateurs)**

..... (Nom de la société)
RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS
EN DATE DU

DÉCLARATION DE DIVIDENDE – POLITIQUE D'UNE CONVENTION ENTRE ACTIONNAIRES

Une convention unanime des actionnaires de la Société est intervenue le (Date);

Cette convention contient une politique de dividende obligeant la Société à déclarer un dividende, lorsque les conditions requises sont rencontrées;

Les résultats de l'exercice financier terminé le (Date) sont de nature à remplir les conditions requises;

La Société ne peut déclarer ni payer aucun dividende s'il y a des motifs raisonnables de croire qu'elle ne peut ou ne pourrait de ce fait acquitter son passif à échéance.

Le conseil d'administration a l'autorité requise pour déclarer un dividende;

IL EST RÉSOLU:



© edilex inc.
www.edilex.com